

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20251104-2025-DM-152A-AU
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

GOUSSAINVILLE – n° 2025/.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2025-DM-152A du 04 novembre 2025

OBJET : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Politique de la Ville (8.5).

POLITIQUE DE LA VILLE - Prestation de découverte sportive autour du football pour un groupe de 14 jeunes du lycée Romain Rolland de Goussainville, d'une durée de 7 jours.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le devis de l'Association Maison des lycéens pour une prestation de découverte culturelle et sportive autour du football pour un groupe de 14 jeunes du lycée Romain Rolland de Goussainville, d'une durée de 7 jours, du 8 au 14 décembre 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACCEPTER le devis de l'Association Maison des lycéens Romain de Goussainville :

- pour une prestation de découverte culturelle et sportive autour du football,
- pour un groupe de 14 jeunes du lycée Romain Rolland de Goussainville,
- d'une durée de 7 jours, du 08 au 14 décembre 2025,
- pour un montant de 8 000 €.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.